

auxquels doit faire honneur le gouvernement : une partie immédiatement, une autre partie dans un avenir assez rapproché, et enfin environ \$500,000 à une époque éloignée, il est vrai, mais qu'il est impossible de préciser.

NOUVEL EMPRUNT.

Dans ces circonstances, qu'y a-t-il à faire ? Pour prélever le montant, devons-nous avoir recours à une répartition ? Il n'est pas possible de recourir à ce moyen, car l'importance de la somme rendrait l'impôt trop lourd. Il nous reste l'alternative d'un emprunt ; et je suis d'opinion que c'est ce moyen que nous devons adopter.

Le gouvernement s'est engagé vis-à-vis du public à ne faire aucun nouvel emprunt pour des travaux ou des besoins nouveaux, et il tient sa parole. Aussi le pouvoir que le gouvernement demande, d'émettre des obligations ou débentures pour un emprunt permanent, ne crée pas une dette nouvelle. Il n'accroît en rien notre dette ; c'est simplement la conversion d'une dette flottante, toujours plus onéreuse qu'une dette consolidée.

Pour faire face à la somme de \$2,355,356.29 que la province est appelée à payer sous peu sur ce grand total de \$2,855,356.29, ainsi qu'à toute somme qui pourrait éventuellement être accordée à MM. McGreevy et McDonald par la sentence des arbitres chargés d'examiner leurs réclamations, et aussi pour fournir la somme de \$300,000 requises pour l'achèvement des ministères et des Chambres, je propose donc qu'il soit créé des obligations ou débentures au montant de \$3,000,000, qui devront être émises et négociées, selon que les besoins de la province l'exigeront et selon que l'occasion de les placer se présentera.

Les besoins immédiats se montent à la somme de \$917,646.67, qui se décompose comme suit :

Emprunts temporaires.....	\$600,000 00
Semestre du chemin de fer Québec Central.....	67,646 67
Réclamations pour travaux du chemin de fer.....	100,000 00
Construction des ministères et des Chambres.....	150,000 00
	\$917,646 67

Il faudra ainsi émettre et placer des obligations ou débentures pour un million aussitôt que possible.

Les institutions financières depuis que j'ai l'honneur d'occuper le poste de trésorier provincial se sont montrées, comme avant, très-bien disposées à faciliter les opérations financières du gouvernement. En attendant le placement de cette émission d'un million, il ne sera donc possible de renouveler les emprunts temporaires actuels, et d'en effectuer d'autres.